



Montreuil, le 11 mai 2016

M. Jean-Marc AMBROSINI
Directeur des Ressources Humaines
du GPF SNCF
2 place aux Etoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE ST DENIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Les Demandes de Concertation Immédiate, les préavis de grève se succèdent depuis le 19 février 2016. Le mardi 10 mai 2016, ce sont plus de 15 000 cheminots qui ont manifesté unitairement à Paris.

Malgré une base de négociation portée par toutes les Fédérations Syndicales de la branche ferroviaire, vous restez campés sur une posture dogmatique qui vise à réduire les droits des cheminots du GPF et qui n'améliore en rien les droits des autres salariés de la branche.

Vos non-réponses sur les salaires et l'emploi ne font qu'amplifier la défiance des cheminots à l'égard d'une Direction aux positions fermées et contre-productives.

Ces entraves répétées au dialogue social, les risques que vous faites encourir aux cheminots en matière de conditions de vie et de travail, au service public ferroviaire en matière de réactivité et de sûreté conduisent la Fédération CGT des cheminots à agir plus fermement.

Par conséquent, conformément aux dispositions de l'article L 2512-2 du code du travail, la Fédération CGT des cheminots vous dépose un préavis de grève illimité et reconductible avec les modalités d'application suivantes : ce préavis est reconductible et illimité. Il couvre chaque semaine la période débutant le mardi à 19h00 et s'achevant le vendredi à 08h00. Ce préavis prendra effet le mardi 17 mai 2016 à 19h00.

Ce préavis est motivé par :

1. L'absence d'une véritable négociation sur les conditions de vie et de travail des cheminots ;
2. Le manque de réponses sur l'emploi et les salaires dû à l'incompétence des interlocuteurs sur les sujets lors des différentes rencontres.

Ce préavis est destiné à couvrir l'ensemble des salariés du GPF et ceux appelés à les remplacer.

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article L 2512-2, les parties intéressées sont tenues de négocier pendant la durée du préavis, comme le stipulent également les textes RH 0826 et RH 0924, textes que vous avez complètement occultés depuis le début du processus entamé en février 2016.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

Thierry Nier

Secrétaire Fédéral